Trente-neuvième Année — N° 130 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES JEUDI 10 MAI 1894.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 9 MAI 1894

LA SITUATION DU MINISTÈRE
ET LES
poursuites contre M. Toussaint

Paris, 8 mai. — C'est aujourd'hui que vient, devant la Chambre, la discussion de la demande de poursuites contre M. Toussaint, député socialiste, pour injures à la gendarmerie lors de la grève de Trignac.

Cet incident, au premier abord insignifiant, va-t-il être la cause occasionnelle d'une grande bataille et peut-être d'une crise ministérielle? C'est ce qu'il est impossible de dire d'avance mais il ne faut pas se dissimuler que la situation est des plus graves ou du moins des plus délicates.

L'attitude du ministère

Nous ne reviendrons pas sur la question des poursuites contre M. Toussaint; les faits sont connus et l'on sait que la commission spéciale s'est, en grande majorité, prononcée contre l'autorisation de poursuivre réclamée par le gouvernement.

Le bruit a couru d'abord que le gouvernement se désintéressait de la décision que prendrait la Chambre : mais hier, dans la soirée, il s'est confirmé que M. Casimir Périer allait au contraire poser une fois de plus la question de confiance.

Naturellement le clan radical s'est empressé de profiter de cette occasion pour se préparer à donner l'assaut, et un assaut furieux au ministère. La campagne n'a pas tardé à être menée avec une âpreté qui fait présager pour aujourd'hui un débat violent et prolongé.

MM. Ricard, Bourgeois, Ribot, Cavaignac se sont joints au groupe radical-socialiste, si bien que,comme troisième version, on racontait, dans la soirée, dans les cercles politiques, que le cabinet, effrayé de cette levée de boucliers, ne poserait pas la question précise des poursuites contre M. Toussaint, mais que, pour rallier une majorité formidable, il se rangerait derrière un ordre du jour, émis par un ami qui flétrirait l'intervention, dans les grèves, des députés étrangers à leur circonscription.

Cette information a eu le don d'exaspérer les radicaux. « S'ils font cela, disait un des chefs de la conjuration, ils pourront triompher; mais alors c'est la guerre au couteau, oui au couteau. »

La matinée de mardi n'a pas été moins agitée. Les officieux continuent à prétendre que le gouvernement ne veut user d'aucun subterfuge et qu'il posera la question de confiance très nettement sur les conclusions de la commission.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. Ch. Dupuy.

Presque tous les députés sont à leurs bancs. Les tribunes publiques sont combles.

MM. Casimir Périer et Antonin Dubost occupent leur place au banc des ministres. Ils sont très entourés; le président du conseil affecte une attitude calme et résolue.

L'extradition de Cornélius Herz

M. Marcel Habert. — Je me proposais de poser aujourd'hui une question à M. le garde des sceaux au sujet de la demande d'extradition contre Cornélius Herz ; mais, en raison de l'importance du débat qui va s'ouvrir, je la retire provisoirement, me réservant de la reprendre en temps opportun.

Les poursuites contre M. Toussaint

M. Millerand dépose, au nom de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Toussaint, député, un rapport dont il donne lecture.

Le rapport conclut au rejet de la demande. (Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche).

A la demande du rapporteur, l'urgence est déclarée et la discussion immédiate ordonnée.

DISCOURS DE M. MILLERAND

M. Millerand développe les conclusions du rapport; il soutient cette thèse que, dans le cas de flagrant délit, un député peut-être arrêté, mais une demande en autorisation de poursuites est néanmoins nécessaire. C'était, dit-il, l'opinion de M. Floquet, de M. Guérin, prédécesseurs de M. Antonin Dubost; c'était l'opinion de M. Labussière, rapporteur de la demande de poursuites contre M. Baudin. Cette opinion est fondée sur le texte même de la loi.

Votre commission n'avait pas à s'occuper de cette question de principe, mais elle aurait cru manquer à son devoir si elle ne l'avait pas soulignée, pour rappeler le principe même du gouvernement.

Votre commission a entendu M. Marion, le procureur de St-Nazaire. Il lui a déclaré qu'en ne poursuivant pas, il croyait avoir fait son devoir.

M. Toussaint nous a exposé les faits tels qu'ils s'étaient passés : appelé pour mettre fin au conflit entre la gendarmerie et les grévistes, il dit aux femmes : « Ne répondez pas aux provocations des gendarmes. »

Il fut arrêté. Le gendarme Jubin prétend qu'il a dit *insolences* et non *provocations*.

La version du gendarme est démentie par plusieurs témoins. Il y a des contradictions flagrantes dans les témoignages. Dans ces conditions, nous n'avons pas cru devoir vous demander de lever l'immunité parlementaire, elle constitue justement une garantie pour le pouvoir législatif contre les volontés du pouvoir exécutif. La Révolution, en la proclamant, l'a ainsi voulu.

Vous resterez fidèles à ce principe au milieu des fluctuations et des hasards de la politique. C'est votre propre cause que nous vous demandons de défendre. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche).

M. Goirand, au nom de la minorité de la commission, je proteste contre l'interprétation donnée par le rapport à la loi.

La Constitution de 1875, dit-il, est très claire; il en ressort que dans le cas de flagrant délit, le député rentre dans le droit commun.

Dans la Constitution de l'an III, il fallait, pour poursuivre, l'autorisation des deux Chambres, ce qui n'a pas empêché plusieurs de leurs membres d'être arrêtés comme vous le savez et poursuivis. (Applaudissements ironiques à l'extrême gauche.)

M. Dufaure en 1875, conserva cette règle en mettant sur le même pied l'arrestation et la poursuite en cas de flagrant délit ; la distinction entre le droit d'arrêter et celui de poursuivre existait bien dans la Constitution de l'an III,mais elle a été abandonnée dans les Constitutions ultérieures.

Passons aux faits, maintenant : Six personnes ont été arrêtées à Trignac, parmi lesquelles le député Toussaint Malgré les protestations des prévenus, le tribunal a tenu compte des déclarations des gendarmes. Les cinq autres ont été condamnés. M. Toussaint seul a été relâché.

L'orateur lit le procès-verbal rédigé par ceux-ci; les termes en sont reproduits dans le rapport du procureur général joint à la demande des poursuites. M. Toussaint, arrêté, aurait dit : « Je suis député, lâchez-moi. » Il suivit cependant les gendarmes. Dans la matinée, on l'avait vu, paraît-il, se promener parmi les grévistes. Il répéta ce propos plusieurs fois. Personne ne rentre, ça va bien. (Hilarité à l'extrême gauche.)

M. Toussaint aurait dit enfin, d'après le rapport, je me f... de la Patrie. (Exclamations diverses.)

M. Camille Pelletan. — M. Toussaint a protesté contre ce propos.

M. Goirand. — Interrogé par nous sur ce point, M. Toussaint a déclaré qu'il était internationaliste. Il n'a pas nié formellement le propos qu'on lui prêtait.

M. Camille Pelletan lui dit alors : J'espère *bien que* dans votre amour internationaliste, vous réserver la meilleure part à la France.

M. Camille Pelletan. — Je n'ai rien dit de semblable. (Sensation, protestations au centre, applaudissements aux bancs socialistes.)

M. Goirand lit le compte-rendu de la réunion où M. Toussaint rendit compte de son arrestation. Les gendarmes y sont traités de brutes et de lâches.

L'orateur entre dans des développements qui fatiguent visiblement la Chambre. Les faits sont, en effet, assez connus.

Tous les ministres sont maintenant à leur banc.

M. Goirand. — Les poursuites sont demandées parce qu'il y a une satisfaction à donner à l'opinion publique. Il n'est pas tolérable que des députés aillent fomenter des grèves aux risques et périls d'autrui et sans risques pour eux-mêmes. Lors de la grève de Carmaux, il y avait dans cette Chambre, une majorité pour blâmer la faiblesse et les tergiversations du gouvernement d'alors. Il est bon qu'il s'affirme encore une majorité animée du même esprit. (Appl. au centre).

M. Coutant. — Ce n'est pas la question.

M. Groussier. — Arrêtez toute la minorité.

M. Goirand. — La loi est la même pour tous les députés qui y sont soumis comme les électeurs.

INCIDENT

M. de Baudry d'Asson. — Et les panamistes. (Sensation prolongée).

M. de Baudry d'Asson debout, répète : Oui les panamistes, l'égalité pour les panamistes. (Applaudissements à l'extrême gauche et à droite).

Le centre paraît très ennuyé.

Goirand descend de la tribune. Il reçoit des amis du ministère quelques félicitations de commande.

Discours de M. Bazille

M. Bazille. — On a mis à la retraite d'office un procureur qui avait fait son devoir. Il convient aussi de sauvegarder l'indépendance de la magistrature. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Ce magistrat,le mieux placé pour s'éclairer,n'a pas cru, dans sa conscience, devoir poursuivre. Il a préféré se laisser atteindre.

M. de Bernis. — Ils ne s'en vont jamais d'eux-mêmes, vos magistrats.

M. Bazille. — Ainsi, les magistrats sauront désormais que s'ils n'obéissent pas, on les révoque.

M. de Bernis. — Ils ont préféré fermer les portes des couvents; ils en feront bien d'autres. (Applaudissements à droite.)

M. Bazille. — J'ai tenu à protester ici au nom de la magistrature. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Discours de M. Rouzaud

M. Rouzaud. — La question est de savoir si ceux qui font les lois sont au-dessus d'elles; si des députés peuvent impunément se livrer à une propagande malsaine. (Très bien au centre.)

La Chambre doit autoriser les poursuites, sans quoi elle se substituerait à la justice. Elle doit saisir cette occasion d'en finir avec l'exploitation des grèves.

L'orateur, qui fait ses débuts, lit son discours dans lequel il se perd à plusieurs reprises. On rit, ce qui ajoute encore à son émotion. On ne lui a épargné à gauche ni les interruptions ni les quolibets.

Discours de M. Jourdan

M. Jourdan (Var). — Nous devons apporter d'autant plus d'impartialité dans l'examen de la demande qui nous est soumise qu'il s'agit d'un collègue de la minorité. J'estime que les députés devraient rester chez eux, c'est-à-dire dans leur circonscription électorale (Très bien, au centre); mais les députés de Paris ont des immunités. Que deviendrait la province, si les étoiles n'y rayonnaient pas quelquefois? (Rires et applaudissements.)

Depuis que les collectivistes promènent dans les grèves les formules conciliantes que l'on connaît, M. Toussaint s'est, à coup sûr, montré un des moins violents. Pourquoi l'a-t-on choisi pour le poursuivre (Très bien sur divers bancs).

Si le gendarme qui l'a arrêté avait assisté à quelques séances de la Chambre, il aurait vu qu'il se trouvait, non pas devant une insulte préméditée, mais devant une expression parlementaire. (Rires et applaudissements).

Quoi qu'il en soit, la justice, qui attend avec un calme imperturbable l'arrestation d'Arton et l'extradition de Cornélius Herz se consolera facilement de n'avoir pas à juger M. Toussaint qui n'a compromis ni sa personne, ni la Chambre (Vifs applaudissements à droite et à l'extrême gauche).

Si le gouvernement pose la question de confiance, c'est qu'il lui convient de se heurter sans nécessité contre une opinion raisonnable, et comme la Chambre, il aura devant le pays la responsabilité de sa chute. (Applaudissements répétés sur les mêmes bancs.

M. Jourdan est félicité en regagnant sa place.

DISCOURS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

M. Casimir Périer, président du conseil. — (Mouvement d'attention). Je reconnais que la Chambre, avant de se prononcer, a le droit et le devoir de pénétrer dans les faits eux-mêmes. Je les rappellerai brièvement. Un député se trouve dans un groupe de grévistes et, en présence de la gendarmerie qui prescrit de circuler, il prononce des paroles qui sont diversement rapportées. La justice appréciera.

Mais au cours même de la grève, cinq personnes sont arrêtées le même jour et le lendemain pour des faits similaires; elles ont été condamnées.

Si M. Toussaint n'était pas député, il serait poursuivi à l'heure actuelle. Il ne faut pas qu'on puisse dire que la sévérité de la justice s'est exercée sur cinq ouvriers et que l'indulgence de la Chambre s'exercerait en faveur d'un de ses membres. (Sensation.)

C'est une question politique que la Chambre est appelée à trancher et non une question juridique. (Mouvements divers. Très bien au centre.)

L'opinion publique juge sévèrement ceux qui, au lieu de discuter leurs idées dans le Parlement, se mettent en route vers tous les points du territoire où peut naître un conflit entre patrons et ouvriers.

Le plus souvent, ils ne connaissent ni les origines, ni les causes des conflits; ils sont incapables d'évaluer ce qui est le salaire des uns et ce qui est le bénéfice des autres. Sous prétexte de donner des conseils, ils excitent les ouvriers qui se laissent entraîner et ont des démêlés avec la justice et ce sont les vrais coupables qui réclament les bénéfices de l'impunité; est-ce au nom de la solidarité sociale? (Applaudissements au centre, rumeurs à l'extrême-gauche).

Le pays est las de ces pratiques; beaucoup d'ouvriers eux-mêmes s'en considèrent comme les victimes. (Nouveaux applaudissements).

Si la Chambre, dans l'espèce, croit devoir faire une faveur à un député, elle sera en contradiction avec l'opinion publique et avec notre principe de gouvernement. (Très bien au centre).

Cet incident n'est qu'un fait isolé dans la lutte engagée par le parti socialiste contre le parti républicain (Exclamations à l'extrême-gauche).

La Chambre est appelée à se prononcer: Si elle adopte la thèse de M. Millerand, le pays y verra un encouragement à continuer les mêmes pratiques; dans le cas contraire, il aura le sentiment que la justice est égale pour tous. (Applaudissements au centre.

LA QUESTION DE CONFIANCE

Le gouvernement ne peut se résigner à accepter les conclusions de la commission pour sa dignité comme par respect pour la Chambre. Je demande à tous ceux qui m'écoutent quelle situation nous serait faite si nous les acceptions.

Il ne peut y avoir d'autre régime qu'un accord intime et permanent entre le pouvoir et la majorité. Nous espérons obtenir cet accord en faisant appel à votre raison et à votre patriotisme.

Nous mesurons chaque jour les difficultés de notre tâche. Nous voulons mettre au service du pays et de la République le concours d'une majorité gouvernementale afin d'arriver à la réalisation des réformes que nous avons promises. (Très bien au centre.)

Que dirait-on demain dans le camp vainqueur? Déjà, hier, dans une réunion à Trignac, on annonçait que M. Toussaint reviendrait bientôt en triomphateur avec l'auréole de la victoire. On a décidé que la grève devait continuer.

M. Viviani. — Et Anzin ?

M. le Président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Casimir Périer. — Vous avez à choisir entre deux politiques. Donc, nous nous sommes résolus à tout sacrifier pour combattre l'une et soutenir l'autre. Refuser les poursuites serait dire que le gouvernement a agi avec légèreté et avec passion. Nous vous demandons votre concours en vue d'un dévouement commun à la République et à la démocratie. (Double salve d'applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche.)

Réplique de M. Millerand

M. Millerand, rapporteur. — Ce n'est pas moi qui ai transformé la question en question politique.

Cris au centre : Nous ne sommes pas un tribunal.

M. Millerand. — Je ferai remarquer au président du Conseil qu'un de ses devanciers, M. Jules Ferry s'est montré moins chaleureux que lui. Il n'a pas posé la question de confiance sur la demande de poursuites contre M. René Taillandier ; il avait cependant souci de l'autorité au moins autant que vous.

La commission n'a pas cru devoir autoriser des poursuites contre un collègue, pour des faits insignifiants.

La vérité c'est que si la question de confiance n'avait pas été posée, il n'y aurait pas, dans cette Chambre, 50 députés pour les voter (App.).

Si la Chambre veut instituer un débat politique sur l'attitude de certains députés dans les grèves, elle pourra le faire prochainement, lors de la discussion d'interpellation sur la grève de Trignac; mais aujourd'hui, elle doit statuer sur une demande d'autorisation de poursuites, sans y mêler de questions et de préoccupations étrangères. Elle doit craindre de créer un précédent dangereux. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Intervention de M. de Bernis

M. le Président. — M. de Bernis a la parole.

M. de Bernis.—Les paroles du président du conseil ont divisé la Chambre en deux partis, celui de l'ordre et celui du désordre. Il a laissé de côté les vieilles divisions sur lesquelles il insistait l'autre jour : quand on a besoin de la droite, on évite soigneusement de la mettre à l'écart. (Rires à droite). On fait appel discrètement à son concours.

M. Casimir Périer fait signe que non.

M. de Bernis. — Je suis un partisan de l'ordre et cependant à la question de confiance posée, je réponds non. Je n'ai pas confiance dans le gouvernement.

M. de Baudry d'Asson. — Vous n'êtes pas le seul!

M. de Bernis. — Le gouvernement n'a pas la véritable énergie. Vous connaissez l'arrestation de M. Toussaint. Pourquoi n'avez-vous pas poursuivi de suite. Vous avez voulu la responsabilité des poursuites à la Chambre. (Très bien à droite).

A ce moment, d'ailleurs, vous étiez occupé à frapper l'archevêque de Lyon qui ne s'en trouve pas plus mal d'ailleurs. Je n'ai pas de confiance dans le gouvernement qui combat tantôt les socialistes, tantôt les catholiques, et cela dans l'unique but de se faire une majorité, suivant l'expression connue. Ce n'est qu'un roseau peint en fer.

La clôture de la discussion est prononcée.

LE VOTE

Les conclusions de la commission sont mises aux voix par scrutin public.

Pendant les opérations du vote, l'animation est très grande. Plusieurs députés du centre vont serrer la main aux ministres, avec affectation. D'autres se répandent dans les travées à gauche pour faire de la propagande.

M. le Président proclame les résultats suivants :

Votants	511
Majorité absolue	256
Pour	220
Contre	291

Les conclusions de la commission sont repoussées.

En conséquence l'immunité parlementaire est levée et les poursuites autorisées contre M. Toussaint.

Le centre applaudit longuement. M. Toussaint s'écrie : Bravo, la majorité !

Ses amis lui serrent la main.

Les ministres sont félicités. La Chambre est houleuse.

A la demande de M. Mézières, rapporteur, le projet de loi sur la réorganisation de l'armée est mis à l'ordre du jour après les vacances de la Pentecôte.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à jeudi à 2 heures.

SÉNAT

Séance du mardi 8 mai

Présidence de M. Challemel-Lacour, président

La séance est ouverte à 2 heures 05.

Le Sénat prend en considération la proposition de loi de M. Griffe, tendant à prohiber l'alcoolisation des vins.

M. Gadaud interpelle le ministre de l'instruction publique, afin de lui demander le rétablissement des chaires de sciences naturelles aux Facultés de médecine.

Dans un discours très applaudi et souvent interrompu de marques d'approbation, M. Gadaud montre le danger de cette séparation pour notre jeunesse des écoles, et demande son rétablissement ainsi que la création de nombreux et grands laboratoires.

M. Spuller, ministre de l'instruction publique, le combat énergiquement.

L'ordre du jour pur et simple est mis au scrutin et adopté par 165 voix contre 45.

Séance jeudi. La séance est levée à 5 h. 45.

LES FÊTES DE JEANNE D'ARC
A ORLÉANS
LA JOURNÉE DE MARDI

Le panégyrique

Orléans, 8 mai. — A 10 heures 1/2, son Eminence, le cardinal Lécot, archevêque de Bordeaux, monte en chaire au milieu d'un religieux silence, et prononce le panégyrique solennel de la Vierge de Lorraine.

Dans son exorde, l'éminent orateur salue les prélats présents et particulièrement Mgr Coullié.

« Monseigneur, dit-il, vous avez été le coadjuteur du grand évêque Dupanloup, puis son pieux, sage et énergique coadjuteur. Des incidents que je ne veux pas rappeler ont mis en lumière la douce et fière dignité de votre caractère et vous ont fourni l'occasion de connaître les joies de l'abnégation et du sacrifice. »

Mgr Lécot remercie à leur tour les autorités civiles et militaires qui rehaussent de leur présence l'éclat de la cérémonie.

Abordant ensuite l'objet principal de son discours, l'éloquent prélat rappelle qu'il y a aujourd'hui 465 ans, après avoir enlevé d'assaut le fort des Tourelles, Jeanne d'Arc blessée entrait triomphalement à Orléans délivré par elle de l'invasion anglaise et ouvrait ainsi à coups d'épée la route de Reims au roi Charles VII.

Reprenant alors la carrière de l'héroïne, l'orateur la suit pas à pas, de Domrémy à Rouen, soulignant sans cesse le côté surnaturel de sa mission. Il dit la sainteté de sa vie, ses vertus, son angélique pureté, la préparant dès l'enfance au rôle surhumain que lui réservait la Providence. Il montre le peuple ayant foi en elle alors que les nobles et les savants doutaient encore.

Il énumère enfin les prodiges sans nombre accomplis par cette timide jeune fille, qui s'appliquait incessamment à purifier les mœurs de son entourage militaire et déployait dans le combat la vaillance, la décision et le sang-froid des plus grands écrivains.

Ainsi, l'intervention de Dieu apparaissait dans tous les actes de sa vie.

Mgr Lécot réfute, à ce propos, l'hypothèse d'après laquelle les voix entendues par Jeanne ne seraient que des hallucinations.

L'invariable constance de ses affirmations à cet égard, en dépit de tous les pièges et au milieu des plus cruelles tortures prouve surabondamment la divinité de ses visions.

L'orateur établit que la mission de Jeanne d'Arc est intimement liée aux destinées providentielles de la France. A ce propos, il affirme le droit de Dieu à intervenir dans le salut des individus et des peuples. Il énumère ensuite les titres de notre pays à bénéficier de cette intervention divine, et trace, à cette occasion, un magnifique tableau des gloires chrétiennes de la France. Cette évocation saisissante fait passer dans l'auditoire un long frémissement d'enthousiasme.

Le panégyriste insiste sur la portée de l'influence de Jeanne d'Arc qui rendit à nos soldats cette confiance sans laquelle les armées sont toujours battues.

Dans la troisième partie de son discours, Mgr Lécot, arrivant au procès et au supplice de la Pucelle, fait ressortir son héroïsme devant ses juges et jusque sur le bûcher. C'est une preuve nouvelle de la sublimité de la mission de Jeanne que la constance de cette frêle jeune fille aux prises avec la mauvaise foi des sophistes et la férocité des bourreaux.

Martin Ladvenu, son confesseur, qui l'accompagna sur le bûcher, fut tellement impressionné de l'énergie de son attitude et de l'angélique expression de son visage qu'il s'oublia et que Jeanne dut lui rappeler que les flammes commençaient à le gagner. Au milieu des tourbillons de feu et de la fumée, on entendit la vierge martyre pardonner à ses bourreaux et s'écrier encore : « Mes voix, je les entends », et expira en prononçant trois fois le doux nom de Jésus.

L'orateur flétrit énergiquement la conduite de l'évêque Cauchon: mais, dit-il, il serait injuste de rendre l'Eglise responsable de ce crime. L'apostasie de Judas ne rejaillit pas sur les autres disciples du Christ; la trahison d'un soldat n'entache pas l'honneur d'une armée. L'Eglise n'a jamais été avec les accusateurs de Jeanne; elle est avec le pape Calixte III qui ordonna la révision de son procès; elle est avec le pape Léon XIII qui bientôt l'élèvera sur les autels.

Dans une splendide péroraison, le cardinal supplie tous les Français de s'unir au nom de Jeanne d'Arc dans la concorde et dans la paix.

On ne peut, par ce hâtif résumé, se faire une idée de l'impression produite dans l'auditoire par ce magnifique discours. Le débit majestueux et facile, les gestes nobles de l'orateur ont encore ajouté à l'effet produit par son éloquence.

Pendant la cérémonie une quête fructueuse a été faite au profit des pauvres.

Procession triomphale

Il est midi. Le panégyrique est terminé. Le canon tonne; les cloches de toutes les églises et le bourdon de la cathédrale sonnent à toute volée.

Le cortège se met en marche pour se rendre sur l'emplacement de l'ancien fort des Tourelles, en suivant la place Sainte-Croix, les rues Jeanne d'Arc et Royale, le Pont, les rues Dauphine, Saint-Marceau et de la Bascule.

Impossible de rendre un compte exact de la magnificence du spectacle, éclairé par un soleil radieux: impossible de décrire l'enthousiasme de la foule sans cesse accrue qui s'écrase sur le passage du cortège, unissant, dans ses acclamations mille fois répétées, Jeanne d'Arc et ceux qui concourent à sa glorification. C'était merveilleux et touchant.

Le cortège, précédé d'un piquet de gendarmerie à cheval,s'ouvrait par un interminable défilé de délégations de sapeurs-pompiers, de sauveteurs, de corporations, de sociétés religieuses, de tir, de gymnastique, des écoles, etc., etc.

Venaient ensuite le maire et ses adjoints, le conseil municipal, les administrateurs des hospices et autres institutions de bienfaisance, puis l'étendard de Jeanne d'Arc et les bannières d'Orléans, de Reims, de Lyon, du Puy, portées par des jeunes filles en blanc.

Orléans, 8 mai. — Immédiatement après les bannières s'avance le clergé des paroisses d'Orléans et des communes voisines, celui de Bourges, les communautés religieuses.

Enfin venaient les prélats parmi lesquels on remarquait l'évêque missionnaire de Cochinchine arrivé ce matin et dont le costume spécial était fort remarqué.

Le cortège était terminé par les fonctionnaires et les corps constitués, dans l'ordre des préséances, et des détachements de troupes.

Tous, religieux, civils et militaires, étaient en grande tenue.

On remarquait beaucoup la courtoisie et même la cordialité des rapports entre les représentants de divers ordres, notamment entre la municipalité et le clergé. Tout le long du parcours c'était merveille de voir la foule énorme se courber respectueusement sous les incessantes bénédictions des évêques aux cris enthousiastes de Vive la France ! Vive Jeanne d'Arc ! Vive Mgr Coullié !

Rue Jeanne d'Arc, on a crié vive Lyon ! Vive le Puy ! sur le passage des bannières de ces deux villes, et les comités locaux qui les escortaient ont été chaleureusement acclamés. C'est particulièrement à Mgr Coullié et aux cardinaux présents que les spectateurs présentent leurs enfants à bénir.

A mesure qu'on avance,les ovations se succèdent tandis que vingt musiques dont seize militaires exécutent des hymnes guerrières, une entre autres en style du temps qui est justement applaudie.

Après une courte station sur l'ancien emplacement du fort des Tourelles, le canon a tonné de nouveau et le cortège s'est remis en marche pour regagner la cathédrale.

Place du Martroi tout le cortège a défilé devant la statue de Jeanne d'Arc superbement décorée et qui sera illuminée ce soir à la lumière électrique. Les bannières s'inclinent devant l'image de la Vierge guerrière; les troupes portent les armes et les officiers saluent.

A ce moment, l'enthousiasme devient du délire. Les cris joyeux, les acclamations, les vivats ne cessent de retentir tandis que les prélats, la main haute, bénissent sans interruption les assistants.

Disons une fois pour toutes que sur le parcours du cortège, les balcons, les fenêtres sont garnis de drapeaux tricolores, d'oriflammes et de bannières aux armes d'Orléans et de Jeanne d'Arc, encadrant des statues, des images, des chromos représentant la Pucelle ou les principaux épisodes de sa vie. Pas une fenêtre qui ne soit ornée.

Le cortège arrive enfin à la cathédrale et défile devant elle.

Les prélats gravissent les degrés et bénissent les dix mille personnes qui ont pu avoir accès sur la place. Ils rentrent ensuite dans la cathédrale tandis que le cortège se disloque.

La cérémonie est terminée. Il est trois heures.

Un peu avant la fin de la cérémonie, les fêtes publiques ont commencé. Elles se composent des éléments ordinaires et de jeux locaux auxquels prennent part surtout les ouvriers. Ceux-ci sont d'autant plus nombreux qu'aujourd'hui le chômage est général à Orléans et dans les environs.

Naturellement, confettis et serpentins sont de la fête et amusent inévitables cancoiots parisiens à l'affût de toutes les aubaines et qui glapissent d'une voix traînante : «Demandez le souvenir des fêtes de Jeanne d'Arc et les trois couleurs dans une rose, pour deux sous ! »

Orléans,8 mai. — Dès 7 heures, les monuments publics, les maisons particulières, les diverses statues de Jeanne d'Arc, l'Hôtel-de-Ville sont illuminés ; place du Martroi, l'électricité fait admirablement ressortir les traits de l'héroïne. Dans les rues inondées de lumières, l'affluence reste énorme.

On a dû interdire la circulation des voitures.

La foule s'est ensuite portée sur les bords de la Loire, où un fort joli feu d'artifice a été tiré. La flèche principale représentait la Pucelle faisant son entrée à Orléans.

Toutes les autorités et les prélats assistaient aux réjouissances publiques et aussi à la brillante retraite aux flambeaux par les musiques de la garnison.

Les fêtes prennent fin au bruit du canon et au son de toutes les cloches des églises.

A PARIS

Paris, 9 mai. — Les magnifiques fêtes d'Orléans, en l'honneur de Jeanne d'Arc, ont eu leur écho à Paris.

Dès hier soir, un grand nombre de maisons du quartier Saint-Sulpice ont été pavoisées aux couleurs nationales. Dans les autres quartiers, on voit moins de drapeaux et d'oriflammes, mais il faut en attribuer la cause au manque d'indications qu'on attendait et qui n'ont point été fournies. C'est au Sacré-Cœur que s'est manifesté le grand amour des Parisiens pour la bonne Lorraine.

Par une délicate attention, le cardinal Richard a voulu que le 505e anniversaire de la délivrance d'Orléans fût célébré à l'église nationale, et, pour que la cérémonie fût éminemment populaire, il avait donné l'ordre qu'aucune place ne soit réservée au Sacré-Cœur.

Dès midi, la colline de Montmartre présente une animation extraordinaire. Une foule de fidèles appartenant à toutes les classes de la société, envahit la basilique. Des ouvriers échappés un moment à leur travail,ont tenu à venir entendre la bonne parole. Sur le faîte de l'église flottent de nombreux drapeaux aux couleurs nationales et à celles de Jeanne d'Arc : bleu et blanc.

A l'intérieur, le coup d'œil est féerique. Tout le long de la nef sont élevés des mâts ornés de fleurs et surmontés d'oriflammes bleu et blanc. Le chœur est entièrement tendu de tricolore sur lequel tranche le blanc et le bleu des drapeaux de la Pucelle, avec des écussons à ses armes, une épée qui soutient la couronne de France et deux fleurs de lys. A trois heures, la basilique est bondée, plus une place libre, le nombre des assistants dépasse certainement douze mille.

A 3 heures 1/2, le clergé s'avance devant l'autel éblouissant d'or et de lumière. En tête, Mgr Bauci, vicaire apostolique, précédé de sa crosse. C'est le vénérable prélat qui officie. Cérémonie superbe, c'est en même temps une belle manifestation du culte.

Une grandiose cérémonie patriotique, alternant avec la chorale, l'exécutant harmonie de Saint-Jean de Bieu, nous charme, nous trouble, nous transporte. D'abord, c'est la scène de l'enfance de Jeanne, pastorale touchante avec effets de cloches, de musette, de cor anglais, de basson.

Il est touchant de voir les pauvres petits de St-Jean de Bieu disperses dans les tribunes, lancer leurs fanfares d'adoration qui montent avec l'encens jusqu'au trône de l'éternel Consolateur. Ensuite, vision de Jeanne d'Arc, jouée précédemment à Notre Dame, avec le concours de trompettes guerrières déchirant l'espace de sons plaintifs, image de ceux qui bouleverseront le cœur de la Pucelle.

BOURSE DE PARIS DU 9 MAI

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
100 27	3 0/0	...	...	100 52	100 45	100 52
106 77	4 1/2 0/0	...	...	106 97	106 90	106 96
78 97	Italien	...	...	79 27	79 27	79 37
4050	Banq. de France	...	...	...	...	4050
	B. d'Escompte	...	...	...	...	...
632	Banq. de Paris	...	...	683	677	682
930	Crédit Foncier	...	...	930	931	923
745	Créd. Lyonnais	...	...	745	746	746
	Crédit Mobilier	...	...	...	...	...
1508	Lyon	...	...	1505	1505	1505
1801	Nord	...	...	...	...	1895
	Panama	...	...	...	...	...
2847	Suez	...	...	2830	2830	2832
	Gaz	...	...	...	...	...
197	Autrichiens	...	...	...	...	196
237	Lombards	...	...	235	235	237
102	Nord Espagne	...	...	100	101	102
148	Saragosse	...	...	143	143	147
537	Méridionaux	...	...	537	537	535
	Métaux	...	...	...	...	...
315 63	Rentes	...	...	316 25	315 95	316 25
97 5/8	Hongrois	...	...	...	97 14/16	97 5/8
23 93	Turc	...	...	23 91	23 97	23 95
631 68	Banq. Ottomane	...	...	631 37	633 31	633
64 1/4	Extérieure	...	...	64 1/2	64 5/8	64 1/4
371 87	Rio-Tinto	...	...	373 75	374 37	374 68
119 73	Tharsis	...	...	120 ..	120 ..	120 ..
22 1/8	Portugais	...	...	22 1/8	22 1/8	22 1/8
	Consolidés	...	...	...	...	...
	Russe 1889	...	...	...	...	...
100 25	Russe consolidé	...	...	...	100 30	100 25
87 50	Russe nouveau	...	...	...	88 50	87 37
	Russe d'Autriche	...	...	...	...	...
478	Dynamite	...	...	...	...	...
	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
456 87	Alpines	...	...	454 35	457 50	458 87
121	Cables	...	...	...	...	123
66 25	Suez Orient	...	...	70 10	70 10	70 15
513	Impérial	...	...	...	513	519
	Mobilier espag.	...	...	...	...	...
	3 0/0 amortiss.	...	...	...	...	...
	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	...
	Générale	...	...	...	...	...
679	Roubaix-T. 1893	...	...	...	...	679
	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
	Midi	...	...	...	...	...
	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
	Orléans	...	...	...	...	...
	Ouest	...	...	...	...	...
	Anglais	...	...	...	...	...
	Autriche or	...	...	...	...	...
	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
	Lille 1880	...	...	...	...	...
	Lille 1883	...	...	...	...	...
	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
	V. de Roubaix	...	...	...	...	...
	Fives-Lille (act)	...	...	...	...	...
	Téléphone	...	...	...	...	...
	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	...
	Suez (obligat.)	...	...	...	...	...
	Cadores	...	...	...	...	...
	Ambrière	...	...	...	...	...
	Foncière 1885	...	...	...	...	...
	Rente Foncière	...	...	...	...	...
	Cassène (act.)	...	...	...	...	...
	Est (oblig.)	...	...	...	...	...
	Midi (oblig.)	...	...	...	...	...
	Réthane	...	...